



AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT N° 901-43

AVIS est donné par la soussignée que le règlement n° 901-43 modifiant le règlement de zonage n° 901 a été adopté par le conseil municipal lors de la séance ordinaire du 10 mars 2026 et qu'il est entré en vigueur le 2 avril 2026, soit à la date de délivrance du certificat de conformité par la MRC de Roussillon. Ce règlement vise à :

- Modifier la liste des usages autorisés dans la zone M-209;
- Permettre l'implantation de bâtiments et usages municipaux sur l'ensemble du territoire.

Ce règlement est déposé au bureau du greffe à l'hôtel de ville, au 50, rue Sainte-Thérèse, Delson, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau.

Donné à Delson, ce 2 avril 2026.

M^e Luc Drouin
Directeur du Service des affaires juridiques et greffier